

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Waterloo, tenue le 15 juillet 2014 à 13h30, en la salle des plénières du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bélanger Paul-Éloi Dufresne
Denise Lauzière Ginette Moreau
Lucie Fréchette
Absence motivée : Roger Bernier

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présente : Madame Suzanne Simard, Trésorière et Greffière-adjointe.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

Madame la Greffière-adjointe dépose le rapport de réception dûment signé par les Conseillers.

14.07.16

Ouverture de la séance extraordinaire du 15 juillet 2014

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 13h30, après avoir constaté le quorum.

14.07.17

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 juillet 2014

Il est proposé par madame Denise Lauzière et résolu unanimement:

D'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 15 juillet 2014.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 juillet 2014.
3. **Finance et administration.**
 - 3.1 Adjudication d'émission d'obligations.
 - 3.2 Concordance.
 - 3.3 Courte échéance.
 - 3.4 Prolongation.
4. Levée de la séance extraordinaire du 15 juillet 2014.

Adopté

14.07.18

Finances et administration

14.07.18.1

Adjudication d'une émission d'obligations.

ATTENDU QUE Conformément aux règlements d'emprunt numéros 00-733, 98-691, 06-809, 08-830, 08-832, 10-862, 11-871 et 13-880, la Ville de Waterloo souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 juillet 2014, au montant de 3 102 000 \$;

ATTENDU QU' À la suite de cette demande, la Ville de Waterloo a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,57600	189 000 \$	1,35000	2015	2,52416 %
		194 000 \$	1,50000	2016	
		200 000 \$	1,75000	2017	
		206 000 \$	2,00000	2018	
		2 313 000 \$	2,25000	2019	
Mackie Reseach Capital Corporation Scotia Capitaux Inc.	98,48500	189 000 \$	1,30000	2015	2,55200 %
		194 000 \$	1,50000	2016	
		200 000 \$	1,75000	2017	
		206 000 \$	2,10000	2018	
		2 313 000 \$	2,25000	2019	
Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins Inc.	98,24800	189 000 \$	1,30000	2015	2,55907 %
		194 000 \$	1,50000	2016	
		200 000 \$	1,70000	2017	
		206 000 \$	2,00000	2018	
		2 313 000 \$	2,20000	2019	
Financière Banque Nationale Inc.	98,43600	189 000 \$	1,40000	2015	2,55936 %
		194 000 \$	1,50000	2016	
		200 000 \$	1,75000	2017	
		206 000 \$	2,00000	2018	
		2 313 000 \$	2,25000	2019	

ATTENDU QUE L'offre provenant de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que l'émission d'obligations au montant de 3 102 000 \$ de la Ville de Waterloo soit adjugée à Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.

Que demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que le Maire et la Trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la Trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adopté

14.07.18.2

Résolution de concordance.

ATTENDU QUE Conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Waterloo souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 102 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
00-733	5 210 \$
98-691	70 000 \$
06-809	350 300 \$
08-830	412 100 \$
08-832	135 876 \$
10-862	900 000 \$
11-871	140 690 \$
13-880	786 000 \$
13-880	301 824 \$

ATTENDU QUE Pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessus, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 102 000 \$.

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 29 juillet 2014.

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la Trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P. DE WATERLOO
4990, RUE FOSTER
WATERLOO, QC
J0E 2N0

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 29 janvier et le 29 juillet de chaque année.

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

Que les obligations soient signées par le Maire et la Trésorière. La Ville de Waterloo, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté

14.07.18.3

Résolution de courte échéance.

Il est proposé par madame Lucie Fréchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 102 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 00-733, 98-691, 06-809, 08-830, 08-832, 10-862, 11-871 et 13-880, la Ville de Waterloo émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 29 juillet 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 06-809, 08-830, 08-832, 10-862, 11-871 et 13-880, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté

14.07.18.4

Résolution de prolongation.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo aura le 16 juillet 2014, un montant de 839 900 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 064 900 \$, pour des périodes de 5 ans et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 00-733, 98-691, 06-809 et 08-830;

ATTENDU QUE Ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU' Un montant de 2 290 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 837 610 \$;

ATTENDU QUE L'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 29 juillet 2014.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la Ville de Waterloo emprunte 837 610 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 13 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

Adopté

14.07.19

Varia

14.07.20

Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Ginette Moreau, la séance extraordinaire du 15 juillet 2014 est levée à 13h37.

14.07.21

Prochaine assemblée

Mardi, le 19 août 2014 à 19 heures.

Maire

Greffier